

3 E EUROPE EXPRESS EXPEDITION

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 151 RUE LEO BAEKELAND
ZA DU PUY NARDON, 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE
489 092 643 RCS LA ROCHE SUR YON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU ...24/2/2025.....**

La Société MB3S,
Société à responsabilité limitée au capital de 25 000 euros,
Ayant son siège social 151 rue Leo Baekeland, Zone Artisanale du Puy Nardon, 85290
MORTAGNE-SUR-SEVRE,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 920 130 721 RCS
LA ROCHE SUR YON,
Représentée par ses cogérants, Madame Sonia MAUGAT et Monsieur Sébastien BATARD,

Associée Unique et Présidente de la société 3 E EUROPE EXPRESS EXPEDITION,

Etant ici précisé que Monsieur Sébastien BATARD est également Directeur Général de la
société,

**A pris la décision suivante relative à la nomination de Madame Sonia MAUGAT en
qualité de Directrice Générale.**

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique nomme en qualité de Directrice Générale, à compter du 1^{er} mars 2025,
pour une durée illimitée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat de la
Présidente :

Madame Sonia MAUGAT,
Née le 14 septembre 1974 à CHOLET (49),
De nationalité française,
Demeurant 2 rue de la Sancy, 79700 SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES,

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, Madame Sonia MAUGAT
disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le
droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Sonia MAUGAT ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et
déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune
interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Associée unique décide que Madame Sonia MAUGAT pourra percevoir une rémunération
pour ses nouvelles fonctions, dont le montant sera fixé par décision ultérieure.

Elle pourra en outre prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Acte sous signature électronique via le procédé DOCUSIGN, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Le 24/2/2025

La société MB3S

Associée Unique et Présidente
Représentée par M. Sébastien BATARD et Mme Sonia

Signé par :

7111A61482414C7...
Signé par :

8128688212C8435...

Monsieur Sébastien BATARD
Directeur Général

Signé par :

8128688212C8435...

Madame Sonia MAUGAT

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale »

Signé par :

7111A61482414C7...